Catalogue des Services et Produits

Prévention

Extinction

Évacuation & Secours

La confiance à portée de main

sicli
A UTC Fire & Security Company

Editorial

Le feu n'est pas une fatalité. Depuis des siècles, il est même le meilleur ami de l'homme. Pour autant, des accidents peuvent survenir à n'importe quel instant. Cigarette mal éteinte, armoire électrique vétuste, malveillance… autant de situations susceptibles de déclencher un incendie.
Chez SICLI, ces risques et leurs conséquences, nous les connaissons parfaitement. C'est la raison pour laquelle nous avons développé une ligne complète de produits et services qui s'appuie sur nos 80 années d'expérience pour PREVENIR, ETEINDRE, EVACUER.

Dans ce catalogue, vous trouverez une présentation synthétique de l'ensemble de nos services et de nos produits. Il s'agit avant tout d'un outil de travail pour vous aider à mettre en place les mesures nécessaires à la sécurité dans vos établissements.

Nous espérons que ce catalogue saura vous satisfaire, nous vous souhaitons une bonne lecture et surtout, n'hésitez pas à nous contacter.
LE CONSEIL C'EST AUSSI NOTRE FORCE

Emmanuel Vandermarcq,
directeur communication & marketing

sicli

A UTC Fire & Security Company

La confiance à portée de main

UNE GAMME COMPLÈTE DE PRODUITS ET SERVICES

- Couvre tout le cycle de l'incendie : prévention, extinction, évacuation
- La gamme la plus complète d'extincteurs eau/poudre/CO2

UNE ENTREPRISE LEADER

- 4 500 000 extincteurs, près de 1 000 000 BAES, 160 000 trappes de désenfumage, 150 000 RIA vérifiés chaque année
- Une expérience capitalisée année après année

UNE ENTREPRISE PROCHE DE VOUS

- Des agences régionales qui disposent des compétences, du stock de matériel garantissant réactivité
- Le réseau d'agences bénéficie du support technique du siège et du bureau d'études

UNE ENTREPRISE INNOVANTE

- Lancement de produits innovants (extinction de feux de métaux, feux d'huiles, protection de stations services...)
- Des techniciens équipés d'un outil informatique pour optimiser les prestations (préparation des pièces détachées, planification des visites)

UNE ENTREPRISE SOLIDE

- Filiale du groupe UTC Fire & Security, SICLI bénéficie d'une grande stabilité (UTCFS compte 52000 collaborateurs dans le monde pour un chiffre d'affaires de 6,5 Md$)
- Présente en France depuis 1924

WWW.SICLI.COM

Sommaire

Prévention

P. 8/11 **Conseil et Formation**
Conseil p.9
Formation p.10/11

P. 12/35 **Affichage de sécurité**
Plans de sécurité p.14/21
Consignes de sécurité p.22/23
Registres et documents de sécurité p.24/25
Signalisation de sécurité p.26/35

P. 36/37 **AGESS logiciel de gestion de sécurité**

Extinction

P. 38/71 **Extincteurs**
Étude de conformité N4 p.42
Maintenance des extincteurs p.43
Extincteurs mobiles p.44/48
- Extincteurs à Eau et Poudre p.44/46
- Extincteurs au Co2 p.47
- Extincteurs pour feux spécifiques p.48

Accessoires extincteurs p.49/58
- Panneaux p.49/51
- Coffrets extincteurs p.52/57
- Housses et supports p.57/58

Installations automatiques d'extinction p.59/61
Protection et stockage p.62/71
- Armoires et gondoles de stockage p.62/64
- Protection des locaux spécifiques p.65/67
- Protection au quotidien p.68/69
- Protection adaptée aux transports routiers p.70/71

P. 72/85 **Robinets d'incendie Armés**
Étude de conformité N5 et chantier p.73
Maintenance des RIA p.74
RIA pivotants et fixes p.76/77
Sous-ensembles et accesoires RIA p.78/79
RIA Inox et sous-ensembles inox p.80/81
Postes et équipements hydromousse p.82
Postes spécifiques p.83
Housses et armoires RIA p.84/85

P. 86/89 **Colonnes sèches**
Maintenance des colonnes sèches p.87
Robinetterie de colonnes sèches p.88/89

P. 90/93 **Poteaux et bouches d'incendies**
Maintenance des poteaux et bouches d'incendies p.91
Equipements et Accessoires p.92/93

P. 94/97 **Robinetterie**

P. 98/99 **Tuyaux**

P. 100/101 **Emulseurs**

Evacuation et Secours

P. 104/107 **Désenfumage**
Maintenance désenfumage p.105
Mise en conformité des systèmes de désenfumage p.106/107

P. 108/113 **Eclairage de sécurité**
Maintenance des BAES p.109
Les produits p.110/113
- Gamme universelle p.110/111
- Gamme industrielle p.111
- Gamme esthétique p.112
- Accessoires BAES p.112/113

P. 114/115 **Signalisation d'évacuation**

P. 116/119 **Alarmes type 4**
Maintenance des alarmes type 4 p.117
Les produits p.118/119

P. 120/135 **Secours**
Douches et laveurs d'yeux p.120/121
Secours aux blessés p.122/125
- Couvertures de sécurité p.122
- Brancards et portoirs p.123
- Trousses de secours p.124
- Armoires de secours p.125

Protection des voies respiratoires p.126/129
- Masques à cartouche p.127
- Accessoires pour ARI p.128
- Appareils respiratoires isolants à circuit ouvert (ARICO) p.128
- Appareils d'évacuation d'urgence p.129

Matériel de reconnaissance et sauvetage p.130/131
Lampes et projecteurs d'intervention p.132/133
Divers p.134/135

P. 136/137 **Lexique**

P. 138 **Certifications**

Prévention

Prévenir l'incendie c'est à la fois prendre des mesures dites passives (comme le choix des matériaux de construction), mais c'est aussi savoir anticiper et prévoir ses effets .

La prévention a plusieurs buts

- **assurer la sécurité des personnes**
- **limiter les pertes en matériel**
- **permettre l'engagement des secours dans les conditions acceptables**

SICLI contribue à la prévention de l'incendie en agissant à la fois sur votre organisation, sur le comportement de vos salariés et en vous proposant des produits d'affichage de sécurité qui permettent de faciliter le déroulement des différentes actions de prévention.

Conseiller, former, proposer des outils d'information sont autant de moyens que SICLI met à votre disposition pour rendre votre politique de prévention la plus efficace possible.

Conseil et Formation : pages 8 à 11

Conseil ____ p.9
Formation ____ p.10 - 11

Affichage de sécurité : pages 12 à 35

Plans de sécurité ____ p.14 à 21
Consignes de sécurité ____ p.22 - 23
Registres et documents de sécurité ____ p.24 - 25
Signalisation de sécurité ____ p.26 à 35

AGESS Logiciel de gestion de sécurité : pages 36 - 37

CONSEIL ET FORMATION

Il appartient à l'employeur de supprimer ou de réduire les risques professionnels afin d'assurer la sécurité des salariés et de protéger leur santé. Pour ce faire, il doit prendre les mesures appropriées et les mettre en œuvre conformément aux principes généraux de prévention énumérés par le Code du travail.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Etablissements recevant des travailleurs *(Code du travail)*

Evaluation des risques incendie et des risques de malveillance	*Article R4121-1 du code du travail* L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède en application de l'article L. 4121-3. Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement. *Article R4121-2 du code du travail* La mise à jour du document unique d'évaluation des risques est réalisée : 1° Au moins chaque année ; 2° Lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail, au sens de l'article L. 4612-8 ; 3° Lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie.
Plan de prévention et Evaluation des risques des entreprises extérieures	*Article R4511-5 et suivants du code du travail*
Evaluation des risques d'explosion	*Article R4227-46 du code du travail*
Formation	*Article L4141-2 du code du travail* L'employeur organise une formation pratique et appropriée à la sécurité au bénéfice : 1° Des travailleurs qu'il embauche ; 2° Des travailleurs qui changent de poste de travail ou de technique ; 3° Des salariés temporaires, à l'exception de ceux auxquels il est fait appel en vue de l'exécution de travaux urgents nécessités par des mesures de sécurité et déjà dotés de la qualification nécessaire à cette intervention ; 4° A la demande du médecin du travail, des travailleurs qui reprennent leur activité après un arrêt de travail d'une durée d'au moins vingt et un jours. Cette formation est répétée périodiquement dans des conditions déterminées par voie réglementaire ou par convention ou accord collectif de travail. *Article R4141-1 du code du travail* - La formation à la sécurité concourt à la prévention des risques professionnels. Elle constitue l'un des éléments du programme annuel de prévention des risques professionnels prévu au 2° de l'article L. 4612-16.

Etablissements recevant du public *(Règlement de sécurité des ERP)*

Organisation et formation	Les articles généraux *MS45 à 52* et les articles particuliers pour chaque type d'ERP, définissent les principes d'organisation et de formation des équipes de sécurité et personnels. *Arrêté du 2/05/2005 :* SSIAP

Voir detail de la reglementation **www.cofisec.fr**

CONSEIL / INGENIERIE

Le groupe SICLI, avec son équipe d'ingénieurs conseils, est en mesure de vous accompagner dans les différentes phases de votre politique de prévention, que ce soit pour la création d'un dossier d'analyse des risques (document unique) ou plus globalement, lors d'un audit suivi de recommandations sur votre organisation sécurité.

EXEMPLES DE PRESTATIONS

Evaluation des risques incendie/explosion

Descriptif

Objectif : Réaliser un état des lieux des dispositifs de sécurité existants dans votre établissement et définir son niveau de conformité. Prestation conforme aux articles L4121 et R 4427-46 du code du travail.

Organisation : Entretiens avec les divers responsables et visite complète de l'établissement.

Plan d'amélioration du risque.

Inventaire des moyens de protection et de secours.

Définition des priorités et délais d'application des mesures.

Proposition d'un plan d'action.

Conclusion : Appréciation d'ensemble sur le niveau de sécurité.

Remise d'un rapport écrit complet, informatisé et confidentiel.
Tableau Forces/faiblesses

Proposition de visite d'actualisation.

Ref : ATSI/ATEX

Audit des signalisations de sécurité

Descriptif

Objectif : Identifier les règlementations et adapter l'ensemble de la signalisation aux particularités de l'établissement.

Signalisation : Plans de sécurité, consignes, signalisation lumineuse, signalisation sonore, signalisation complémentaire.

Organisation : Visite complète et détaillée des locaux en présence du chargé de sécurité.

Remise d'un rapport détaillé et confidentiel.

Localisation précise de tous les éléments conseillés.

Ref : SIGNAL

Mise en place du Document Unique d'évaluation des risques et conditions de travail

Descriptif

Objectif : Etude de sécurité en application de l'article R4121-1 et 2 du code du travail.

Organisation : La mission se déroule en 3 phases.

1) phase visite

travaux d'analyse, d'observation et de recueil d'informations

Entretiens avec les personnes impliquées

Compilation des données disponibles

2) Phase étude

Analyse des risques

Elaboration des fiches de postes

Evaluation des risques courants

Evaluation des risques accidentels

Evaluation des risques des entreprises extérieures

3) Phase application

Rédaction du dossier, sous forme de classeur avec intercalaires et de fichier informatique

Ref : D.U

EN SAVOIR PLUS : **www.cofisec.fr**

Les + :

Vous aider à :

EVALUER les risques présents dans l'entreprise

ANALYSER et **PRECONISER** des solutions d'amélioration dans les domaines suivants :

- Sécurité et protection contre l'explosion
- Sécurité et protection contre l'incendie
- Sécurité et protection contre la malveillance
- Santé, sécurité et conditions de travail
- Installations classées – Risques industriels
- Gestion des entreprises extérieures intervenantes

FORMATION

Au travers de sa filiale COFISEC, le groupe SICLI propose plus de 100 stages de formation. Ces différents stages répondent à l'ensemble des besoins des entreprises et collectivités locales et leur permettent de répondre à leurs obligations réglementaires ou encore, de les dépasser.

La gamme de stages proposée couvre les aspects opérationnels et organisationnels en matière de :

- Santé, sécurité au travail, secourisme
- Sécurité incendie / explosion

3 formules de formation sont proposées pour plus de souplesse

- Dans nos centres spécialisés
- En unités mobiles
- Dans vos locaux

Les + :

- Près de **100 formateurs** sur l'ensemble du territoire national.
- **24 unités mobiles de formation**
- **2 centres de formation**
- **Des innovations constantes** (Cofiroll, bac feux propres)
- **Des formations qualifiantes et diplomantes** (SSIAP,...)

Nous sommes référencés :

- Par le Ministère de l'intérieur, via les préfectures, pour assurer les formations diplômantes SSIAP (arrêté du 2 mai 2005) des niveaux 1,2 et 3 (JO du 26 mai 2005), arrêté préfectoral n°05-2079 du 13/05/2005
- Par la Direction Régionale du Travail pour les formations CHSCT
- En tant qu'organisme de formation enregistré n°11930223693 (COFISEC) et n°11930001593 (EFSI)
- Nous bénéficions de la qualification OPQF + OPQCM en environnement, sécurité, ergonomie
- Nous sommes conventionnés par la CRAM pour l'enseignement du secourisme SST

EXEMPLES DE FORMATIONS

Risques liés aux activités physiques
Les postures

Désignation	Référence	Objectif	Programme	Durée et nbre de participants	Lieu
Les postures dans l'univers bureautique	**PUB**	Acquisition et perfectionnement des connaissances. Savoir adopter les gestes et postures corrects au cours du travail. Connaître le fonctionnement de son dos et savoir analyser ses mouvements et postures	**Théorie :** Risques, Prévention, Rappel sur l'anatomie du corps, conseil d'aménagement du poste de travail, environnement du travail, petites manutentions au bureau **Pratique :** techniques gestuelles, rationalisation lors de rangement de dossiers, traitement gymnique et prévention des lombalgies et autres troubles, apprentissage des gestes et postures. Pratique sur des postes réels de travail, mouvements d'étirement, relâchement.	1/2 journée 12 personnes maximum	En entreprise
Les postures dans le monde industriel	**LGP**			1/2 journée 12 personnes maximum	En entreprise

EN SAVOIR PLUS : → **www.cofisec.fr**

Initiation à l'utilisation des extincteurs
En cofimobile
Couverture nationale assurée par 24 Unités Mobiles

Désignation	Référence	Objectif	Programme	Durée et nbre de participants	Lieu
COFIMOBILE	**FRCM**	**Théorie :** Présentation de plans et consignes. Conduite à tenir en cas d'incendie. Thème vidéo adapté à l'activité de l'établissement. **Pratique :** Mode d'emploi des extincteurs. Exercices d'extinction sur feux réels ou simulés : - En simulation de solides braisants - En simulation de feux d'origine électrique avec extincteur CO2 - Sur feux réels de gaz avec extincteurs à eau pulvérisée	**Théorie :** Présentation des plans et consignes. Conduite à tenir en cas de début d'incendie avec mises en situation. Analyse du comportement des individus et rappel des consignes de sécurité. Thème vidéo adapté à l'activité de l'établissement. **Pratique :** Mode d'emploi des extincteurs. Exercices d'extinction sur feux. Remise d'un document de synthèse. Evaluation et bilan.	3 sessions d'1 heure par 1/2J Soit 18 participants par 1/2J	En entreprise Place de stationnement L : 10 m l : 2,5 m h : 3,5 m 220 volts

EN SAVOIR PLUS : → **www.cofisec.fr**

Connaissances de base en sécurité incendie
Cofiroll

Désignation	Référence	Objectif	Programme	Durée et nbre de participants	Lieu
COFIROLL **comportement à tenir face à un départ de feu**	**FS**	Contrôler ses réflexes en cas d'incendie. Gérer son comportement sur un début d'incendie simulé. Revoir le contenu des consignes d'incendie. Reconnaître et savoir utiliser l'extincteur approprié au type de feu. Reconnaître et savoir utiliser les moyens de sécurité dans votre établissement. Valider les acquis.	**Méthode pédagogique :** Formation rapide et précise. Manipulation des extincteurs sur exercice en situation de feu simulé, présentation des moyens d'évacuation propres à l'établissement, remise d'une brochure pédagogique. Jeu questions/réponses.	4 sessions de 40 mn par 1/2J Soit 16 participants par 1/2J	En entreprise

EN SAVOIR PLUS : → **www.cofisec.fr**

Exercices pratiques
sur feux réels

Désignation	Référence	Objectif	Programme	Durée et nbre de participants	Lieu
Feux réels	**FR**	Développer la capacité d'analyse et de réaction du personnel désigné. Apprendre à contrôler ses réflexes face à un feu. Acquérir un comportement et une gestuelle efficaces. Savoir éteindre les différentes classes de feux avec les différents types d'extincteurs (choix des produits et des moyens).	**Théorie :** Les éléments du triangle du feu. Les classes de feu. Les agents extincteurs. Les modes et procédés d'extinction. **Pratique :** Manipulation de tous types d'extincteurs sur feux réels. Intervention individuelle. Travaux pratiques d'extinction sur les 3 classes de feux. Contrôle des connaissances par comportement. Evaluation et bilan.	Intervention d'environ 2h30 (hors temps de préparation et rangement) 12 participants maximum	En entreprise ou sur aire de feux Cofisec

EN SAVOIR PLUS : → **www.cofisec.fr**

AFFICHAGE DE SÉCURITÉ

L'information de sécurité décrit les dispositions qui doivent être prises par un salarié pour savoir ce qu'il doit faire face à ces événements et minimiser le risque de sinistre ou d'accident. Dans un établissement recevant du public, l'information de sécurité permet également aux salariés de prendre les mesures nécessaires pour assuré la sécurité du public.

Les produits d'affichage de sécurité dans un établissement font partie intégrante des mesures de prévention techniques et organisationnelles à mettre en place par les chefs d'entreprise.

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Etablissements recevant des travailleurs *(Code du travail)*

Plans de sécurité et consignes

R. 4227-37 à R. 4227-40
pour les établissements réunissant plus de 50 personnes ou ceux où sont manipulés et mises en œuvre des matières inflammables une consigne est établie et affichée d'une manière très apparente… Cette consigne indique le matériel d'extinction et de secours qui se trouve dans le local ou à ses abords. et désigne le personnel chargé de mettre ce matériel en action, les personnes chargées de diriger l'évacuation du personnel et, éventuellement, du public, et, le cas échéant, précise les mesures spécifiques liées à la présence de handicapés.
Elle indique les moyens d'alerte et désigne les personnes chargées d'aviser les sapeurs-pompiers dès le début d'un incendie. L'adresse et le numéro d'appel téléphonique du service de secours de premier appel y sont portés en caractères apparents.
Elle indique que toute personne apercevant un début d'incendie doit donner l'alarme et mettre en oeuvre les moyens de premier secours, sans attendre l'arrivée du personnel spécialement désigné.

Registres et documents de sécurité

Les registres sont de véritables « livres de bord » de la sécurité d'un établissement. L'employeur doit conserver les documents des vérifications et contrôles des cinq dernières années, et en tout état de cause ceux des deux derniers contrôles (L. 4711-1 à L. 4711-5 du code du travail).
Art. L. 4711-1 à L. 4711-5, registre unique de sécurité.
Art. R. 4614-5, R. 4623-1 et R. 4624-3, modalités de communication au CHSCT, au médecin du travail et aux délégués du personnel.
Art. R. 1227-7, R. 8114-1, R. 3173-1, R. 3173-2 et R. 4741-3, obligations des employeurs, pénalités.

Signalisation

L'arrêté du 4 novembre 1993 (JO du 17 décembre 1993) relatif à la signalisation de sécurité et de santé au travail fixe des prescriptions concernant l'information et la formation des salariés.
La signalisation de sécurité est mise en œuvre « toutes les fois que sur un lieu de travail un risque ne peut pas être évité ou prévenu par l'existence d'une protection collective ou par l'organisation du travail. Elle prend la forme, selon le cas, d'un panneau, d'une couleur, d'un signal lumineux ou acoustique. Le nombre et l'emplacement des moyens ou des dispositifs de signalisation à mettre en place sont fonction de l'importance des risques ou dangers ou de la zone à couvrir.
Art. 4. - Le chef d'établissement détermine, après consultation du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel, la signalisation relative à la sécurité ou la santé qui doit être installée ou utilisée en fonction des risques.
Art. 5. - Les travailleurs sont informés de manière appropriée sur les indications relatives à la sécurité ou à la santé fournies par la signalisation et la conduite à tenir qui en résulte.
Le chef d'établissement doit faire bénéficier les travailleurs d'une formation adéquate, comportant, des instructions précises concernant la signalisation de sécurité ou de santé qui portent, notamment, sur la signification des panneaux, des couleurs de sécurité, des signaux lumineux et acoustiques. Cette formation doit être renouvelée aussi souvent qu'il est nécessaire.

Etablissements recevant du public *(Règlement de sécurité des ERP)*

Plans d'intervention

Article MS 41 (Arrêté du 20 novembre 2000), dans tous les ERP du 1ergroupe « Un plan schématique, sous forme de pancarte inaltérable, doit être apposé à chaque entrée de bâtiment de l'établissement pour faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers. Le plan doit avoir les caractéristiques des plans d'intervention définies à la norme NF S 60-303 relative aux plans et consignes de protection contre l'incendie. »
ERP 5ème catégorie Art. PE27 chapitre 6

Consignes et plans d'evacuation avec consignes

ARTICLE MS 47 (Arrêté du 20 novembre 2000) « Des consignes précises, conformes à la norme NF S 60-303 relative aux plans et consignes de protection contre l'incendie, destinées aux personnels de l'établissement, constamment mises à jour, et affichées sur supports fixes et inaltérables doivent indiquer :
- les modalités d'alerte des sapeurs-pompiers ;
- les dispositions à prendre pour assurer la sécurité du public et du personnel ;
- la mise en œuvre des moyens de secours de l'établissement ;
- l'accueil et le guidage des sapeurs-pompiers. »
ERP 5ème catégorie avec locaux à sommeil Art. PE35

Registres

ARTICLE R. 1142-1 Dans les établissements soumis aux prescriptions du présent chapitre, il doit être tenu un registre de sécurité sur lequel sont reportés les renseignements indispensables à la bonne marche du service de sécurité et, en particulier :
- l'état du personnel chargé du service d'incendie ;
- les diverses consignes, générales et particulières, établies en cas d'incendie ;
- les dates des divers contrôles et vérifications ainsi que les observations auxquelles ceux-ci ont donné lieu ;
- les dates des travaux d'aménagement et de transformation, leur nature, les noms du ou des entrepreneurs et, s'il y a lieu, de l'architecte ou du technicien chargé de surveiller les travaux.

Signalisation

ARTICLE CO 42 Des indications bien lisibles de jour et de nuit doivent baliser les cheminements empruntés par le public pour l'évacuation de l'établissement et être placées de façon telle que, de tout point accessible au public, celui-ci en aperçoive toujours au moins une, même en cas d'affluence.
(Arrêté du 29 janvier 2003) « Cette signalisation doit être assurée par des panneaux opaques ou transparents, lumineux, de forme rectangulaire, conformes à la norme NF X 08-003 relative aux couleurs et signaux de sécurité, à l'exception des signaux normalisés pour sortie et issue de secours n° 50041, 50042 et 50044 dont l'utilisation est interdite dans les établissements recevant du public. »
(Arrêté du 29 janvier 2003) « Les signaux blancs sur fond vert, notamment les flèches directionnelles, sont réservés exclusivement au balisage des dégagements. »

Bâtiments d'habitation *(arrêté du 31 janvier 1986)*

Plans de sécurité et consignes

Article 100 : le propriétaire ou la personne responsable désignée, est tenu d'afficher dans les halls d'entrée, près des accès aux escaliers et ascenseurs :
- les consignes à respecter en cas d'incendie
- les plans de sous-sols et du rez-de-chaussée
Les consignes particulières à chaque immeuble doivent également être affichées dans les parcs de stationnement, à proximité des accès aux escaliers et ascenseurs.

Registres

Article 101 :
Le propriétaire ou la personne désignée par ses soins est tenu de faire effectuer au moins 1 fois par an, les vérifications et l'entretien des installations concourant à la sécurité. Il doit pouvoir justifier ces opérations par la tenue d'unregistre de sécurité

CONTEXTE NORMATIF

NF X 08-003 : « symboles graphiques et pictogrammes – couleurs et signaux de sécurité »
NF S 60-303 : « Plans et consignes affichés » définit les principales caractéristiques auxquelles doivent répondre les consignes et les plans de sécurité incendie affichés dans tous les types de locaux et d'établissements.
NF ISO 6790 (S 60-302) : « symboles graphiques pour plans de protection contre l'incendie » établit des symboles à faire figurer sur les plans de protection contre l'incendie, utilisés pour indiquer l'emplacement ou répertorier les équipements de protection et de lutte contre l'incendie, et les moyens d'évacuation.
Règles de certification de l'application NF-Affichage de sécurité. NF 318
NF ISO 6309 (S60-304) : « signaux de sécurité ».
ISO 17 398 : « couleurs et signaux de sécurité ».

SOMMAIRE :

Plans de sécurité — **p.14 à 21**
Consignes de sécurité — **p.22 - 23**
Registres et documents de sécurité — **p.24 - 25**
Signalisation de sécurité — **p.26 à 35**

PLANS DE SÉCURITÉ

Les produits d'affichage de sécurité sont des produits complexes à divers titres.
Ils doivent être conçus et fabriqués pour répondre aux besoins particuliers de chaque client en tenant compte de l'environnement dans lequel ils seront installés.
Leur adaptation à cet environnement doit être réévaluée afin qu'à tout moment les messages de sécurité qu'ils délivrent soient parfaitement compréhensibles et efficaces.

NOUVEAU **Vous pouvez maintenant demander des plans certifiés NF.**

LA CERTIFICATION NF-AFFICHAGE DE SÉCURITÉ

Pourquoi des plans certifiés NF-Affichage de sécurité ?

(NF 318)

Outre de nombreuses exigences réglementaires, il existe divers référentiels techniques – essentiellement normatifs – selon le type de produits concernés.

La marque NF apporte la garantie que ces produits sont bien conformes aux normes en vigueur, ainsi qu'à des spécifications complémentaires visant à garantir des performances de longévité et de résistance à des dégradations dans le temps ou à des agressions extérieures.

Quels référentiels techniques ?

Normes

- NF ISO 6790 (S 60-302) et NF S 60-303 pour les plans et consignes affichés

Spécifications complémentaires

- Résistance au vieillissement (vieillissement accéléré en enceinte climatique + UV) permettant de vérifier la tenue dans le temps
- Résistance au nettoyage (résistance au frottement avec solvant)
- Garantie 5 ans minimum pour les plans
- Et exigences complémentaires liées au service associé (contrôle des données d'entrée, confidentialité, dossiers techniques, fiches informatives, exigences qualité)

Choisir un produit d'affichage de sécurité certifié NF, c'est aussi être certain que toutes les étapes de réalisation, de la conception du produit à sa livraison en passant par toutes les phases de fabrication, respectent des exigences conduisant à la mise sur le marché de produits non seulement techniquement conformes aux spécifications techniques en vigueur mais répondant aux attentes des clients, utilisateurs et surtout « lecteurs » de ces produits.

Les + :

- Concernant les plans et consignes affichés, SICLI est engagé dans la certification NF-Affichage de sécurité.
- Nos collaborateurs sont dotés d'un outil leur permettant de vous proposer à travers une étude complète, des plans adaptés aux spécificités de votre établissement et à vos exigences.

Dossier Etude

Les plans et consignes doivent être conçus selon votre organisation et vos risques spécifiques… c'est pourquoi, la réalisation des plans de sécurité doit faire l'objet d'une étude préalable et d'une mise à jour régulière.

Pour ce faire, nos collaborateurs bénéficient d'outils leur permettant de vous proposer, à travers une étude complète, des plans adaptés aux spécificités de votre établissement.

- **Sicli met à votre disposition une approche simple pour une implantation efficace de vos plans de sécurité.**

Cette approche théorique est issue de nombreuses années d'expérience. Elle a pour seule vocation de vous aider à appréhender rapidement vos besoins en plans de sécurité. Seule une étude sur site permettra de dimensionner de façon précise votre implantation dans le respect des normes et règlementations qui vous concernent.

Plans d'intervention
Combien et où ?
• 1 plan à chaque entrée de bâtiment ;
• Par niveau, 1 plan à chaque accès utilisable par les pompiers
Explication sur l'implantation :
Une entrée de bâtiment est une entrée desservant le bâtiment, et non une entrée desservant un bureau ou un petit groupe de pièces. Les accès répertoriés "accès pompiers" sont des entrées de bâtiments.
Evaluer la dimension :
?
Pour un plan d'intervention comportant | Si la plus grande dimension D du bâtiment est | Utiliser un plan de format
1 niveau | D < 65 m | 430 x 300
D < 75 m | 525 x 300
D < 90 m | 600 x 400
D > 90 m | 600 x 800
2 niveaux | D < 45 m | 430 x 300
D < 55 m | 525 x 300
D < 65 m | 600 x 400
D > 65 m | 600 x 800
3 niveaux | D < 40 m | 430 x 300
D < 48 m | 525 x 300
D < 55 m | 600 x 400
D > 55 m | 600 x 800
4 niveaux | D < 30 m | 430 x 300
D < 35 m | 525 x 300
D < 40 m | 600 x 400
D > 40 m | 600 x 800
5, 6 niveaux | D < 25 m | 430 x 300
D < 30 m | 525 x 300
D < 35 m | 600 x 400
D > 35 m | 600 x 800

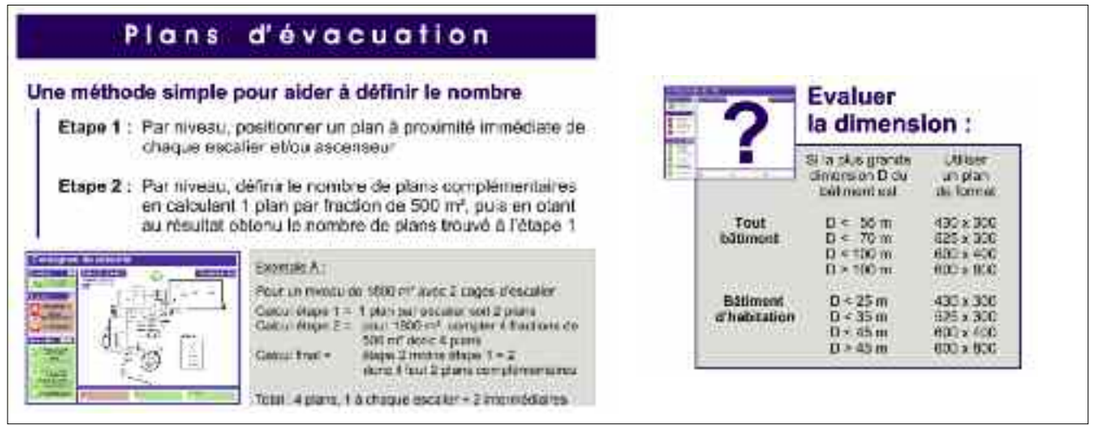
Plans d'évacuation
Une méthode simple pour aider à définir le nombre
Etape 1 : Par niveau, positionner un plan à proximité immédiate de chaque escalier et/ou ascenseur
Etape 2 : Par niveau, définir le nombre de plans complémentaires en calculant 1 plan par fraction de 500 m², puis en ôtant au résultat obtenu le nombre de plans trouvé à l'étape 1
Exemple A :
Pour un niveau de 1800 m² avec 2 cages d'escalier
Calcul étape 1 = 1 plan par escalier soit 2 plans
Calcul étape 2 = pour 1800 m², compter 4 fractions de 500 m² donc 4 plans
Calcul final = étape 2 moins étape 1 = 2
donc il faut 2 plans complémentaires
Total : 4 plans, 1 à chaque escalier + 2 complémentaires
?
Evaluer la dimension :
Si la plus grande dimension D du bâtiment est | Utiliser un plan de format
Tout bâtiment | D < 90 m | 430 x 300
D < 70 m | 525 x 300
D < 100 m | 600 x 400
D > 100 m | 600 x 800
Bâtiment d'habitation | D < 25 m | 430 x 300
D < 35 m | 525 x 300
D < 45 m | 600 x 400
D > 45 m | 600 x 800

FAMILLES DE PLANS DE SÉCURITÉ

Votre établissement peut-être soumis à 3 principaux types de plans...
- Les plans d'intervention
- Les plans d'évacuation
- Les dossiers et plans particuliers

Plans d'intervention

Technique à lecture rapide

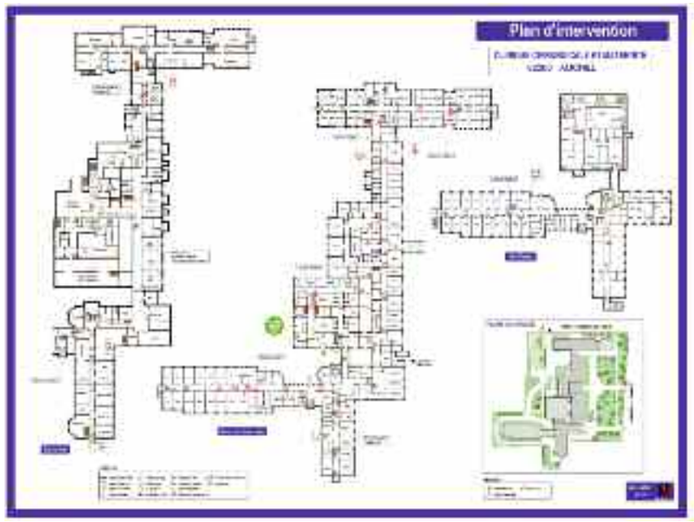

Utilisateurs	Information	Objectif
Personnes formées devant intervenir sur un sinistre : sapeurs-pompiers, équipier de 2nd intervention.	Indique les zones à risques, les coupures d'énergies, de fluides, les moyens fixes de lutte contre l'incendie et d'intervention.	Support d'action permettant des prises de décision rapides.

Définition d'un plan d'intervention (Extraits de la norme NFS 60-303)

Chapitre 3.4 - Plans d'intervention :
• Plans destinés à faciliter l'intervention des services de secours extérieurs.

Chapitre 7 - Emplacement des plans d'intervention :
• Les plans d'intervention doivent être placés, par niveau, à proximité des accès utilisables par les Sapeurs Pompiers
De plus, un plan général, regroupant la totalité des niveaux, doit être placé à chacun des accès de l'établissement.

Chapitre 8 - Mise à jour :
• Les plans affichés doivent être mis à jour en cas de modification des éléments portés sur ceux-ci. Les modifications des plans ne doivent pas entraîner une non conformité à la présente norme.

Plans d'évacuation

Pédagogie à lecture rapide

Utilisateurs	Information	Objectif
Tous les occupants formés ou non, pour les aider à quitter l'établissement.	Indique le cheminement à suivre pour évacuer, l'emplacement des moyens d'alarme et éventuellement de première intervention.	Support d'information préventif sur l'organisation de l'évacuation.

Définition d'un plan d'évacuation (extraits de la norme NFS 60-303)

Chapitre 3.3 - Plans d'évacuation :

• Plan du local ou de l'établissement sur lesquels sont illustrés les éléments nécessaires à l'évacuation des personnes et sur lesquels peuvent figurer les éléments nécessaires à la première intervention.

Chapitre 6 - Emplacement des plans d'évacuation et des consignes incendie :
• Les plans d'évacuation et les consignes incendie doivent être placés, par niveau (sous-sol, rez-de- chaussée, étages), à proximité immédiate des escaliers et ascenseurs, ou sur la porte d'escalier, ou à tout autre endroit où ils pourront être vus facilement. Les plans d'évacuation doivent être orientés correctement par rapport au lecteur.

Chapitre 8 - Mise à jour :
• Les plans affichés doivent être mis à jour en cas de modification des éléments portés sur ceux-ci. Les modifications des plans ne doivent pas entraîner une non conformité à la présente norme.

Cas particuliers pour lesquels la norme demande une dotation supplémentaire :
- Parc de stationnement en sous-sol : ajouter des plans près des accès au niveau d'arrivée des secours et dans chaque sas d'accès à l'escalier.
- Immeuble de bureaux : ajouter des plans dans les circulations, tous les 25 m environ et positionner l'ensemble des plans au PC sécurité (s'il existe).
- Industries, laboratoires, ateliers, ... : ajouter des plans dans les secteurs à haut risque
- Hôtel, foyer-hôtel, centre de vacances, centres hospitaliers, ... : ajouter des plans à proximité de la réception, dans les chambres et dans les locaux occupés ou fréquentés par le public
- Etablissements scolaires et universitaires : ajouter un plan par issue importante donnant accès à l'extérieur et s'il y a plus de 25 m entre deux plans, prévoir un plan intermédiaire par compartiment de 700 m^2.
- Salles de spectacle, salles de danse : ajouter un plan par issue de la ou des salles à usage du public

Les cheminements et issues de secours mentionnés sur les plans, sont-ils correctement balisés ?

→ **Panneaux d'évacuation p. 26 - 27**
→ **BAES p. 108 à 113**

Dossiers de sécurité et plans particuliers

Dossiers d'Intervention

Les plans d'intervention obligatoires dans tous les établissements sont complétés par un dossier d'intervention plus aisé à utiliser lors des interventions.

Caractéristiques :

- Ces dossiers reliés format A3 reprennent pour chaque niveau le plan d'intervention en plein A3.
- Destinés aux équipes d'intervention internes et secours extérieurs, le dossier peut être déposé au gardien, au service de sécurité s'ils sont présents 24h/24 ou installé dans un coffret.

Plans et Consignes de Chambres

Des Etablissements Recevant du Public avec locaux à sommeil (hôtels ; établissements de soins ; etc.) ont l'obligation de positionner dans chaque chambre un plan et une consigne de chambre.

Caractéristiques :

- Le plan précise le positionnement de la chambre par rapport aux issues de secours les plus proches.
- La consigne rédigée dans les langues des populations fréquentant l'établissement répertorie la conduite à tenir en cas d'incendie.

Plans de Circulation
(ou plans grands formats)

Positionnés en extérieur à l'entrée d'un site accueillant des poids lourds ou autres véhicules, ce plan précise les règles de circulation à respecter.

Caractéristiques :

- Format sur mesure.
- Différentes finitions possibles, nous consulter pour une étude personalisée.

Les plans d'intervention peuvent être réalisés selon cette configuration.

Plans d'Etablissement Répertorié

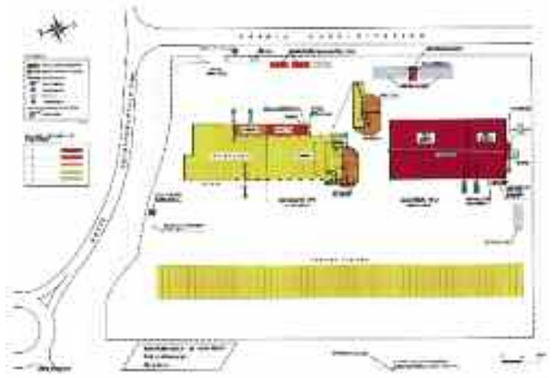

Pour des établissements présentant des risques particuliers, il peut être demandé par les Services Départementaux d'Incendie et de Secours l'établissement d'un Plan d'Etablissement Répertorié - PER.

Caractéristiques :

- C'est un document technique déstiné aux sapeurs-pompiers, leur permettant l'identification des risques et spécificités de l'établissement, ainsi que le dimensionnement et l'information des moyens de secours publics en cas de sinistre.
- Il est élaboré en concertation avec les sapeurs-pompiers.

Plans de désenfumage

Pour les établissements comportant d'importantes surfaces désenfumées ou des commandes déportées. Ces plans placés à proximité immédiate des boîtiers de commande permettent d'identifier rapidement les cantons et ouvrants concernés.

La maintenance de vos systèmes de désenfumage

➔ **p. 104 à 107**

FINITIONS DE PLANS

Pour une meilleure intégration dans votre environnement, nous vous proposons 3 critères de finitions combinables selon vos choix.

Formats

Formats

Selon la Norme NF S 60-303
Les plans devront être imprimés et affichés sur les bases de l'échelle 1/200ème afin de garantir leur lisibilité.

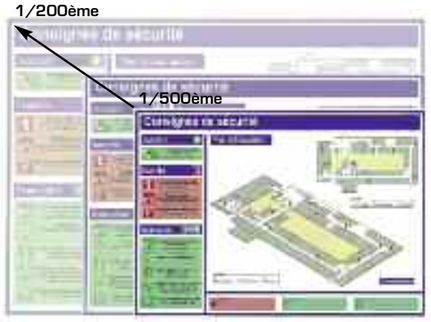

Sur la base de notre offre standard :

430 x 300 mm - 500 x 350 mm - 600 x 400 mm

Sectorisation

Quand la taille du bâtiment ne permet pas le respect de l'échelle de la Norme, nous "découpons" le bâtiment en zones d'évacuation (ayant deux issues opposées minimum)

La sectorisation

- Les plans sectorisés permettent le respect de l'échelle et donc une lecture éfficace sans vous imposer des formats de plans trop grands.

Concepts graphiques

2D

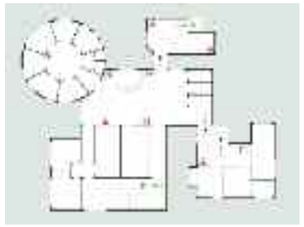

Standard 2D

- Plan traditionnel et conventionnel pour les établissements de plein pied sans risque spécifique.

3D

3D

- Plan perspective avec en plus visualisation en transparence des volumes.
- Représentation exacte des spécificités de construction risquant d'être mal interprétées lors de l'évacuation (ex : 1/2 niveau, rampes handicapés).

Perspective

Perspective

- Plan avec effet de relief pour le repérage réaliste des lieux.
- Pédagogie; simplicité de compréhension; rapidité de lecture; symboles réalistes / imagés.
- Repérage dans l'espace pour intervention dynamique.

Personnalisé

Personnalisé

- Création complète de la consigne selon le cahier des charges client.
- Représentation du plan de masse sur plan d'intervention ou d'évacuation.
- Toute spécificité demandée par le client.

Supports de finitions

Nous vous proposons une gamme complète de supports et finitions pour une intégration à la fois esthétique et résistante quelque soit l'environnement d'installation de vos plans de sécurité

Pour une intégration ESTHÉTIQUE

- **> Plexiglas**
- **> Sous-verre**
- **> Aluminium**

- Préconisé pour respecter l'image de votre environnement et pour une mise en avant de l'image de votre entreprise.
- Lieux d'installation : zones de "DIRECTION GENERALE" - Showroom – Couloirs et halls d'accueil.

Pour une intégration TRADITIONNELLE en INTERIEUR

- **> Plastification**
- **> Sous-cadre**

- Réalisation traditionnelle de vos plans de sécurité.

Pour une ACTUALISATION régulière

- **> Cadres actualisables**

- Pour permettre la mise à jour fréquente des plans due à :
  - réaménagement de locaux
  - cloisons intérieures amovibles
  - modification d'activité
  - modification de l'implantation des moyens de secours

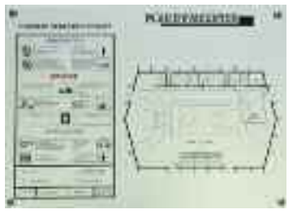

Pour une intégration en EXTERIEUR et/ou ENVIRONNEMENT SOUMIS AUX AGRESSIONS

- **> Aluminium**
- **> Stratification**

- Réalisation pour une performance remarquable aux agressions : résistance à l'eau, aux solvants, à la température, aux rayures, à l'abrasion naturelle et aux graffitis (nettoyage aisé).

CONSIGNES ET REGISTRES DE SÉCURITÉ

Les + :

Grâce à sa filiale Cofisec qui conçoit et réalise les consignes et registres, SICLI vous propose une gamme très large de consignes générales, sectorielles, et spécifiques par type d'établissement ou de risque. Sont presentées ici les consignes les plus usuelles ainsi que des registres adaptés à chaque type d'établissement.

EN SAVOIR PLUS :
→ **Catalogue Signalisation COFISEC**

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Affichées dans votre établissement, les consignes de sécurité rappellent au personnel et permettent aux visiteurs de savoir : comment donner l'alarme, quand et comment évacuer, que faire en cas d'accident ou d'incident.

Consignes générales

À afficher à chaque entrée de l'établissement

Consignes générales

Ces consignes existent en plusieurs versions. (cf. l'offre complète dans le Catalogue Signalisation COFISEC)

Désignation	Code	Dimensions cm	
B104	7791	40 x 30	Inscription directe
B204	G901	40 x 30	Fenêtre d'actualisation
B204 trilingue	G937	40 x 30	Fenêtre d'actualisation

Consignes complémentaires

À afficher près de chaque ascenseur par niveau

Consigne Ascenseur

Désignation	Code	Dimensions cm	Matière
ASCO2-PL	2261	10 x 15	PVC rigide
ASCO2-AC	2251	10 x 15	Vinyle adhésif

Existe en bilingue

À afficher au standard, loge, gardien, point fixe, secrétariat général

Consignes Numéros de téléphones utiles et point fixe

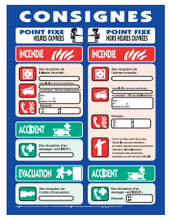

B.106

B.105 02

Désignation	Code	Dimensions cm	Matière
B.105 02	7830	21x 29.7	Papier plastifié
B.106	7815	30 x 40	Papier plastifié

Consignes sectorielles

À positionner dans chaque secteur de votre établissement

Consignes sectorielles standard

Ces consignes existent en 13 versions tenant compte entre autres de la présence ou non d'ascenseurs et de système d'alarme manuel dans votre établissement. (cf. l'offre complète dans le Catalogue Signalisation COFISEC)

Désignation	Code	Dimensions cm	
B.113	7796	40 x 30	Fenêtre d'actualisation
B.113 trilingue	G920	40 x 30	Fenêtre d'actualisation

Consignes spécifiques

Ces consignes répondent aux besoins spécifiques des établissements, tels que :

Etablissements Recevant du public
- Etablissements de soins Type U
- Hotels - Restaurants
- Etablissements d'enseignement

Etablissements recevant des travailleurs
Immeubles de grande hauteur
Bâtiments d'habitation

Exemples de consignes pour Etablissements de soins

Salle de soins B.HOSP002

Chambre de malade B.HOSP004

Désignation	Codes	Dimensions cm	Matière
B.HOSP002	7805	23 x 34,5	PVC RIGIDE
B.HOSP004	G949	15 x 21	PVC RIGIDE
B.HOSP004	G950	15 x 21	VINYLE

Exemples de consignes pour Hôtels-restaurants

Consigne de chambre en 11 langues

Désignation	Codes	Dimensions cm	Matière
B.HOTEL 11L	G936	21 x 29,7	PVC RIGIDE

Exemples de consignes pour Etablissements d'enseignement

Salle de classe B.SCOL003

Chambre d'élève(s) B.SCOL004

Désignation	Codes	Dimensions cm	Matière
B.SCOL003	7807	20 x 30	PVC RIGIDE
B.SCOL004	7808	30 x 40	PVC RIGIDE

Exemples de consignes pour Etablissements recevant des travailleurs

Affichage obligatoire code du travail

Désignation	Codes	Dimensions cm	Matière
H ET S	HHNO	30 x 42	PVC RIGIDE

REGISTRES ET DOCUMENTS DE SÉCURITÉ

Registres de sécurité

Les registres sont de véritables « livres de bord » de la sécurité de votre établissement. L'employeur doit conserver les documents des vérifications et contrôles des cinq dernières années, et en tout état de cause ceux des deux derniers contrôles (art. L. 620-6 du code du travail).

Registres

Désignation	Codes			Désignation	Codes	
	Registre seul	Registre avec classeur			Registre seul	Registre avec classeur
Etablissement industriel	0011	G912		Hotel restaurant	0661	G905
Etablissement scolaire	0681	G910		Magasin et centre commercial	0012	G914
Etablissement de soins	0297	G915		Aire collective de jeux	G924	G925
Structure d'accueil pour personnes âgée	G940	G941		Tout etablissement	0721	G911

Coffret registre de sécurité

Désignation	Codes	Dimensions mm
Coffret registre de sécurité	HU67	H 380 x L 320 x P 65
MATERIEL DE RECHANGE		
Désignation	**Code**	
Clé triangle	HS39	

Permet de tenir le registre de sécurité à disposition et donc d'en assurer la mise à jour.

Caractéristiques :

- En tôle acier peinte rouge
- Fermeture par serrure "triangle"
- Livré avec 1 clé

Document de sécurité

Autorisation de travail par points chauds
Permis de feu

Désignation	Codes
Permis de feu seul	2271
Permis de feu + classeur rouge	G917

Document à remplir obligatoirement avant toute opération de soudage, découpage, meulage, martelage, perçage...quelque soit le type d'établissement.

Caractéristiques :

- 25 liasses de 3 feuillets autocopiants, perforés
- Format 21 x 29.7 cm

SIGNALISATION DE SÉCURITÉ

La signalisation joue un rôle essentiel, car elle assure toute l'information liée à la sécurité.
La signalisation est règlementée pour tous les établissements recevant du public, les locaux industriels, commerciaux et tertiaires sous forme de règlements de sécurité particuliers et/ou en référence au Code du Travail.

PANNEAUX D'ÉVACUATION & SECOURS

Panneaux d'évacuation

NOUVEAU

Panneaux Photoluminescents Semi-rigides Conformes NFX 08-003

1824 / 1827

4058 / 4068

9112

9106

9116

9108

Désignation	Code	Format mm
Sortie en bas	**1824**	300 x 120
Sortie en haut	**1827**	300 x 120
Sortie à gauche	**4058**	300 x 120
Sortie à droite	**4068**	300 x 120
Silhouette vers la gauche	**9112**	200 x 200
Silhouette vers la droite	**9114**	200 x 200
Flèche directionnelle oblique	**9106**	200 x 200
Flèche directionnelle droite	**9116**	200 x 200
Point de rassemblement	**9108**	200 x 200

Panneaux PVC Conformes NFX 08-003

9119

9117 / 9118

9111

9105

9115

9107

Désignation	Code	Format mm
Sortie bas	**9119**	300 x 120
Sortie à gauche	**9117**	300 x 120
Sortie à droite	**9118**	300 x 120
Silhouette vers la gauche	**9111**	200 x 200
Silhouette vers la droite	**9113**	200 x 200
Flèche directionnelle oblique	**9105**	200 x 200
Flèche directionnelle droite	**9115**	200 x 200
Point de rassemblement	**9107**	200 x 200

Panneaux complémentaires Photoluminescents Semi-rigides

HH19 / HH21

HH20 / HH22

1825**

1826**

4088

4098

1828**

Désignation	Code	Format mm
Descente à gauche	**HH19**	300 x 120
Descente à droite	**HH21**	300 x 120
Montée à gauche	**HH20**	300 x 120
Montée à droite	**HH22**	300 x 120
Sortie	**4088**	300 x 120
Sortie de secours	**4098**	300 x 120
Flèche à droite / à gauche	**1828****	300 x 120
Flèche Haut / bas	**1825****	200 x 200
Flèche droite / gauche	**1826****	200 x 200

*** Panneaux interdits en ERP*

Panneaux Recto Verso Prépercé
Grand format. A suspendre

9119

9560

9558 / 9557

9562

Désignation	Code	Support	Format mm
Sortie + flèche	**9119**	PVC Recto/verso Prépercé	600 x 300
Sortie droite/gauche	**9558**		600 x 300
Sortie droite/gauche	**9557**		890 x 300
Sortie + descente	**9560**		600 x 300
Sortie + montée	**9562**		600 x 300
ACCESSOIRES			
Désignation	**Code**		
Chainette de suspension au mètre	**H866**		
Crochet de suspension à l'unité	**H867**		

Panneaux "Handicapés"

HBG6

1182

7694

1183

Désignation	Code	Support	Format mm
Sortie flèche droite	**1182**	Photoluminsecent	300 x 120
Sortie flèche gauche	**1183**	Photoluminsecent	300 x 120
Symbole	**HBG6**	PVC	150 x 150
Parking avec renforts + symbole	**7694**	Aluminium	350 x 350

Panneaux en plexiglass

9565 / 9051

9564 / 9050

Désignation	Code	Format mm
Sortie de secours + flèche droite	**9564**	100 x 100
	9050	200 x 200
Sortie de secours + flèche gauche	**9565**	100 x 100
	9051	200 x 200

Piquet point de rassemblement R° V°

3345 / HAH1

9530

Désignation	Code	Support	Format mm
1 panneau Symbole + texte	**9530**	PVC prépercé	600 x 700
1 panneau avec 2 raidisseurs	**3345**	Aluminium	600 x 600
1 panneau avec 2 raidisseurs	**HAH1**	PVC	600 x 600
Prévoir 2 panneaux pour le R°V°			
ACCESSOIRES			
Désignation			**Code**
Kit de fixation pour 1 panneau (brides simples Ø 60 + visserie)			**7695**
Kit de fixation pour 2 panneaux R°V° (brides doubles Ø 60 + visserie)			**HQ07**
1 poteau à sceller : H.3,2 m - Ø 60 mm			**HQ09**
Obturateur plastique pour obturer le tube du poteau			**HQ08**

Brassard

Désignation	Code	Caractéristique
Brassard d'évacuation vert	**HD37**	Largeur 7cm, longeur 45 cm tissu enduit PVC. Bande de 2cm rétroréflechissante gris argent (Evac). Fermeture et reglage par auto-agrippant.
Brassard texte "Sécurité" orange	**H150**	

Panneaux de secours

NOUVEAU

Panneaux de secours PVC

HN58

1614

9125

6246

Désignation	Code	Format mm
Symbole douche portable	**HN58**	300 x 120
Symbole douche fixe	**1614**	200 x 200
Symbole laveur oculaire	**9125**	200 x 200
Texte lave œil	**6246**	300 x 100

Panneaux de secours PVC

9120

9123

9109

9212

9105

9115

Désignation	Code	Format mm
Personnel soignant	**9120**	200 x 200
Civiere	**9123**	200 x 200
Locaux de premier secours	**9109**	200 x 200
Téléphone sauvetage	**9212**	200 x 200
Flèche directionnelle oblique	**9105**	200 x 200
Flèche directionnelle droite	**9115**	200 x 200

PANNEAUX DE PROTECTION INCENDIE

Panneaux extincteur

Panneaux d'indication
Simples recto

Symbole extincteur

1153

1152

Désignation	Code	Support	Format mm
Symbole extincteur	HL24	PVC	120 x 120
	1612	Vinyl adhésif photolum	120 x 120
	1593	PVC	200 x 200
	1592	Photoluminescent	200 x 200
	1591	PVC	300 x 300
Extincteur flèche gauche	1152	PVC	200 x 150
Extincteur flèche droite	1153	PVC	200 x 150

ACCESSOIRES

Désignation	Code	Support	Format
Support drapeau	1835	alu pour panneau	200 x 200 mm

Panneaux d'indication
En drapeau recto/verso

Désignation	Code	Support	Format mm
En drapeau R°V°	HM86	Alu laqué blanc	200 x 200
En drapeau R°V°	2006	Alu laqué blanc	300 x 300
En drapeau R°V°	2073	Alu laqué blanc	400 x 400

Panneaux d'indication
En drapeau double

Désignation	Code	Support	Format mm
En drapeau double	3830	Alu - Photoluminescent	450 x 250

Panneaux "extincteur sur roues"

Désignation	Code	Support	Format mm
Panneaux "Extincteurs sur Roues"	9080	PVC	200 x 200
	9081	PVC	300 x 300

Panneaux textes

5008

9082 / HX65

Désignation	Code	Support	Format mm
Extincteur	5008	Photoluminescent	150 x 50
Extincteur sous alarme	9082	PVC	150 x 50
Extincteur sous alarme	HX65	Vinyl adhésif	150 x 50

Panneaux Classes de feux
PVC

Désignation	Code	Format mm
A : Eau pure	9083	200 x 300
AB : Eau pulvérisée avec additif	9084	200 x 300
B : CO2	9085	200 x 300
BC : Poudre	9086	200 x 300
ABC : Poudre polyvalente	9087	200 x 300
D : Feux de métaux	9088	200 x 300

Etiquettes Classes de feux
Vinyl Adhésif

Désignation	Code	Format mm
A : Eau pure	9089	125 x 40
AB : Eau pulvérisée avec additif	9090	125 x 40
B : CO2	9091	125 x 40
BC : Poudre	9092	125 x 40
ABC : Poudre polyvalente	9093	125 x 40
D : Feux de métaux	9094	125 x 40

Panneaux en plexiglas
Dos adhésivé

9054 / 9055

9052 / 9053

9056 / 9057

9059 / 9061

9058 / 9060

9062 à 9065

Désignation	Code	Fond	Format mm
Texte extincteur + flèche droite	9052	Rouge	100 x 100
	9053	Rouge	200 x 200
Texte extincteur + flèche gauche	9054	Rouge	100 x 100
	9055	Rouge	200 x 200
Texte extincteur	9056	Rouge	100 x 50
	9057	Rouge	200 x 100

Désignation	Code	Fond	Format mm
Symbole extincteur	9058	Rouge	100 x 100
	9060	Rouge	200 x 200
Symbole extincteur	9059	Translucide	100 x 100
	9061	Translucide	200 x 200
Symbole extincteur flèche droite	9062	Rouge	100 x 100
	9063	Translucide	100 x 100
Symbole extincteur flèche gauche	9064	Rouge	100 x 100
	9065	Translucide	100 x 100

Panneaux Classes de feux
PVC

Désignation	Code	Format mm
A : Eau pure	0503	200 x 200
	4002	120 x 120
AB : Eau pulvérisée avec additif	0504	200 x 200
	4004	120 x 120
ABC : Poudre polyvalente	0507	200 x 200
	4003	120 x 120
B : CO2	0505	200 x 200
	4001	120 x 120
BC : Poudre	0506	200 x 200
	6243	120 x 120
D : Feux de métaux	0512	200 x 200
Feux de friteuse	3105	200 x 200

Etiquettes Classes de feux
Vinyl Adhésif Photoluminescent

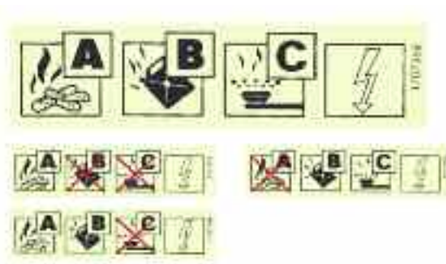

Désignation	Code	Format mm
Foyer ABC	5798	30 x 125
Foyer A	5808	30 x 125
Foyer AB	5818	30 x 125
Foyer BC	5828	30 x 125

Panneaux R.I.A.

Panneaux d'indication

Désignation	Code	Support	Format mm
Panneau "Ne rien stocker ici"	1138	PVC	300 x 300

Panneaux d'indication
Logo NFX 08.003

Désignation	Code	Support	Format mm
Symbole RIA	0508	PVC	300 x 300
RIA recto verso pré-percé	9216	PVC	400 x 400

ACCESSOIRES	
Désignation	**Code**
Chaînette de suspension au mètre	H866
Crochet de suspension à l'unité	H867

Mode d'emploi R.I.A.

1241

3888

Désignation	Code	Support	Format mm
Mode d'emploi R.I.A.	3888	Photoluminescent	200 x 250
Mode d'emploi R.I.A.	1241	PVC	140 x 180

Panneaux d'indication en drapeau

HM87

4148

Désignation	Code	Support	Format mm
En drapeau recto verso	HM87	Alu laqué blanc	200 x 200
En drapeau double	4148	Photoluminescent	450 x 250

Audit de vos signalisations de sécurité

➔ **p. 9 réf. signal**

Panneaux de sécurité

Panneaux en plexiglas
Dos adhésivé

9074 / 9075

9066 / 9067

9068 / 9069

9072 / 9073

9070 / 9071

9076 / 9077

Désignation	Code	Fond	Format mm
Sans issue	9066	Rouge	100 x 100
	9067	Rouge	200 x 200
Porte coupe-feu à maintenir fermée	9068	Rouge	100 x 100
	9069	Rouge	200 x 200
Porte coupe-feu NPMOF	9070	Rouge	100 x 100
	9071	Rouge	200 x 200
Armoire électrique	9072	Jaune	100 x 100
	9073	Jaune	200 x 200
Défense de fumer	9074	Rouge	100 x 100
	9075	Rouge	200 x 200
Symbole défense de fumer	9076	Translucide	100 x 100
	9077	Translucide	200 x 200

PVC

1208

9556

1906

1154

9554

1156

1157

9214

1952

2067

HD38

Désignation	Code	Format mm
Déclencher l'alarme ici	9214	200 x 200
En cas d'incendie briser la glace	1208	150 x 150
En cas d'incendie prévenir d'urgence	1154	250 x 200
Prise incendie	HD38	200 x 100
Chaufferie fioul	2067	300 x 120
Chaufferie gaz	1952	300 x 120
Bac à sable	9554	200 x 80
Bac à sel	1156	200 x 80
Absorbant	1157	200 x 80
Echelle + flamme	9556	200 x 200
Direction à suivre vers équipements incendie	1906	200 x 200

PVC Photoluminescent semi-rigide

9215

1982

4108

3908

4128

5748

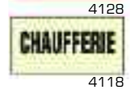

4118

5738

Désignation	Code	Format mm
Alarme	9215	200 x 200
Vanne police	4128	200 x 100
Vanne coupure gaz	5748	400 x 100
Colonne sèche	4108	200 x 100
Chaufferie	4118	200 x 100
Sans issue	5738	400 x 100
Commande de désenfumage	1982	200 x 120
Ne pas utiliser sur flamme gaz	3908	200 x 200

PANNEAUX D'INTERDICTION ET D'AVERTISSEMENT

Panneaux d'interdiction

GPL

Désignation	Code	Support	Format mm
GPL	**2074**	PVC	350 x 230

Panneaux fumeurs / non fumeurs

HFU1
HFU2

HFU4
HFU3

Désignation	Code	Support	Format mm
Panneau interdiction de fumer	**HFU1**	PVC	150 x 210
Etiquette interdiction de fumer	**HFU2**	PVC	150 x 210
Panneau emplacement fumeur	**HFU4**	PVC	150 x 210
Etiquette emplacement fumeur	**HFU3**	PVC	150 x 210

Défense de fumer

3898

5778

3968

5788

4158

Désignation	Code	Support	Format mm
Cigarette barrée	**3898**	Photolu.	200 x 200
Interdiction de fumer	**3968**	Photolu.	200 x 200
Cigarette barrée + défense de fumer	**5778**	PVC	300 x 300
Cigarette barrée + zone non fumeur + décret	**5788**	PVC	200 x 200
Cigarette autorisée	**4158**	PVC	200 x 200

Interdit au public

Désignation	Code	Support	Format mm
Interdit au public	**H957**	PVC	Ø 300

Panneaux d'avertissement

Panneaux d'avertissement

9095

4008

3988

3998

Désignation	Code	Support	Format mm
Attention au feu	**9095**	PVC	400 X 600
Matières inflammables	**4008**	Photolu.	200 x 200
Danger électrique	**3988**	Photolu.	200 x 200
Danger	**3998**	Photolu.	200 x 200

Plus de panneaux Interdiction et Avertissement

➔ **Catalogue Signalisation COFISEC**

OPTIMISATION DES ZONES DE CIRCULATION

Sécurité Routière

Panneaux Sécurité Routière

7686

7685

7683

7682

Désignation	Code	Support	Format
Sens obligatoire	**7686**	aluminium	Ø 45 cm avec raidisseurs intégrés
Sens interdit	**7685**	aluminium	Ø 45 cm avec raidisseurs intégrés
Stationnement interdit	**7683**	aluminium	Ø 45 cm avec raidisseurs intégrés
Stop	**7682**	aluminium	Ø 45 cm avec raidisseurs intégrés

ACCESSOIRES	
Désignation	**Code**
Kit de fixation pour 1 panneau	**7695**
1 poteau à sceller : H.3,2 m - Ø 60 mm	**HQ09**
Obturateur plastique pour obturer le tube du poteau	**HQ08**

Matériel de protection adapté aux transports routiers

➔ **p. 70 - 71**

Miroirs

Miroirs Hémisphériques

Désignation	Code	Distance maxi de l'observateur au miroir	Dimensions cm	Poids kg
1/2 DE SPHERE BOMBAGE A 360° ENV.	**7664**	Env. 10 m	Ø 100	10
1/4 DE SPHERE BOMBAGE A 180° ENV.	**6817**	Env. 6 m	Ø 60	2
1/8 DE SPHERE BOMBAGE A 90° ENV.	**6816**	Env. 10 m	Ø 63	5

Préconisés en intérieur pour la lutte contre le vol en magasins.

Caractéristiques :

- En plexiglas : plus résistant et plus léger que le verre
- Livrés avec fixation

Miroirs multi-usages

Désignation	Code	Distance maxi de l'observateur au miroir	Dimensions cm	Poids kg
BOMBAGE A 90° ENV. Contrôle 2 directions	**6818**	Env. 11 m	Ø 60	4
BOMBAGE A 90° ENV. Contrôle 2 directions	**6819**	Env. 20 m	Ø 80	7
PLATS Contrôle 2 directions	**7663**	Env. 9 m	60 x 40	9
PLATS Contrôle 2 directions	**7662**	Env. 20 m	80 x 60	14,5

Préconisés en intérieur et extérieur – Sorties de garages, sorties d'usine – Surveillance de rayonnages en magasins et ateliers.

Caractéristiques :

- Avantages : Incassable – Facile à poser – Très léger – Traité antivieillissement
- Livrés avec fixation pour murs et poteaux

OPTIMISATION DES ZONES DE CIRCULATION (suite)

Balises

Balises mobiles

Désignation	Code	Teinte
Balise mobile	2585	Rouge / Blanc
	2584	Jaune / Rétroréfléchissant

Chaînes

Désignation	Code	Teinte	Longeur m
Chaînes	HB47	Vert / Blanc	25
	2646	Rouge / Blanc	25

ACCESSOIRES

Désignation	Code	Teinte
Eléments de liaison - Lot de 10	2643	Rouge
Anneau sécable pour issues de secours	HB48	Blanc
Crochets en S - Lot de 10	2642	Rouge
Accroche murale - Avec anneau ouvert	9096	Noir

Cônes standards

Désignation	Code	Teinte	Hauteur	Poids Kg
Cônes standards	7674	Fluo orange + bandes blanches	30 cm	0,55
	7673		50 cm	0,88
	7672		75 cm	3,5

Poteau abattant sur socle

Désignation	Code	Teinte	Dimensions
Poteau abattant sur socle	9501	Rouge/Blanc	H. 90 cm - Diam. 5 cm Socle : 28 x 28 x 6 cm

Balisage photoluminescent

Photoluminescents

Désignation	Code	Dimensions
Rouleaux de bande vinyle adhésifs	3828	2 cm x 10 m
	3838	4 cm x 10 m
	3848	8 cm x 10 m

Permet une identification et un renfort de visualisation. Ex : plinthes, entourages de portes...

Rouges et photoluminescents

Désignation	Code	Dimensions
Rouleaux de bande vinyle adhésifs	3259	5 cm x 16 m droite
	3257	5 cm x 16 m gauche

Permet de baliser des obstacles, signale un danger.

Cheminement d'évacuation (NF X 08-003)

Désignation	Code	Dimensions
Rouleaux de bande vinyle adhésifs	3262	8 cm x 25 m vers droite
	3261	8 cm x 25 m vers gauche

Permet de baliser les cheminements d'évacuation en partie basse (plinthes, murs...).

Plots adhésifs photoluminescents

Désignation	Code	Dimensions
Plots adhésifs photoluminescents	3269	Ø 90 mm avec flèche

Balisages temporaires ou permanents sur sols non agressés. - À coller.

Caractéristiques :

- Plots en film adhésif souple - résistance accrue aux agressions mécaniques standards
- Lot de 12

Plots émaillés photoluminescents haute résistance

Désignation	Code	Dimensions
Plots émaillés photoluminescents	3267	Ø 60 mm avec flèche
	3265	Ø 100 mm avec flèche

Balisage aux sols très fréquentés, parkings, souterrains, unitésde production, allées de circulation d'engins... - À visser.

Caractéristiques :

- Plots acier émaillé résistance exceptionnelle face aux agressions physico-chimiques majeures - vis 4x25 mm intégrées - rémanence haute intensité
- Fixation par perçage ou carottage, vissage ou scellement
- A l'unité

Peinture photoluminescente

Désignation	Code	Poids
Peinture photoluminescente vinyle	4168	1 kg

AGESS

Système Gestionnaire de sécurité :
Prenez les commandes de votre sécurité.

Centralisation
Traçabilité
Contrôle
Actualisation
Sécurisation
Planification
Garantie
Justification

LOGICIEL AGESS

Familles

Les éléments gérés dans AGESS sont organisés en familles
3 familles de base : Extincteurs, formations du personnel, documents.
12 familles optionnelles : Eclairage de sécurité, RIA, désenfumage, équipements hydrauliques, gestion d'action, équipements techniques, détection-SSI-alarmes, compteurs, extinction automatique, EPI-pharmacie, ouvrages coupe-feu, contrôles règlementaires.

Version licences flottantes

La gestion en réseau d'AGESS permet la mise en commun des données et l'accès simultané par plusieurs utilisateurs.

Module graphique

Les éléments que vous gérez sont placés sur des plans représentant les différents bâtiments et niveaux de votre site.
Vous pouvez ainsi mieux visualiser la cohérence de votre sécurité, organiser des tournées de maintenance avec des implantations précises.

Module code à barres

Ce module associé à un PDA au format Palm équipé d'un lecteur infrarouge vous permet de " Transporter " votre système AGESS lors de vos déplacements sur site. Vous gérez ainsi vos tournées de maintenance.

Module gestion de ronde

Ce module vous fournit un moyen de gérer vos rondes de gardiennage et de surveillance s'appuyant sur un système d'identification des points par une étiquette munie d'un code barres.
Le matériel utilisé pour la lecture des points est le même que pour le module code à barres.

Intégration des données

Nous vous assistons dans la mise en route de votre système AGESS par la récupération et l'intégration de vos données (bases de données, tableurs, textes).

Formation

Une équipe de formateurs vous accompagne au besoin dans la prise de contact avec votre système AGESS, ou lors de l'intégration d'un nouveau module.

Hot-line

Un contrat d'assistance téléphonique pour répondre à vos questions au quotidien. Ce contrat comprend la mise à jour du logiciel.

EN SAVOIR PLUS :

Demandez ou consultez la brochure complète sur http://www.sicli.com/produits et services/presentation logiciel AGESS

Centralisation

AGESS centralise sur un seul système l'ensemble des informations liées à la sécurité gérées par différents intervenants internes ou externes.
Dans sa version réseau, AGESS permet le partage des informations émanant et gérées par tous les intervenants. Le module graphique fournit une base de plans commune apportant une vision complète des informations.

Accès rapide à l'information

Installé sur votre PC, toujours disponible, AGESS vous donne accès rapidement à l'information grâce :

> à des outils de navigation et de recherche

> à l'interface graphique

> au module code à barres (affichage de la fiche d'identité de l'élément par simple lecture optique)

Traçabilité

AGESS génère automatiquement un historique précis de tous les événements survenus durant la vie des éléments de sécurité gérés.
Cet historique associé à des fonctions de tri, de recherche et d'exportation fournit des statistiques.

Contrôles automatiques et alertes immédiates

AGESS affiche un rapport synthétique de toutes les alarmes détectées par le système, pour vous permettre d'agir rapidement.
Action non gérée dans le délai imparti,éléments non contrôlés à la date prévue, anomalies recensées.

Actualisation

La sécurité dans l'entreprise évolue chaque jour. La cohérence et l'efficacité des actions menées dépend de la fréquence de mise à jour des informations dont vous disposez.
AGESS, par son module code à barres et son module graphique, répond de façon optimisée à cet impératif.

Sécurisation

Pour chaque intervenant vous définissez des droits d'accès limités à son champ d'action.

Planification

AGESS hiérarchise et planifie l'ensemble des actions à mener à un jour, un mois, dans l'année à venir.
Vous maîtrisez vos priorités et votre budget.